

Le présent dossier doit être retourné dûment complété et signé à Angers Loire Métropole - Direction Environnement Déchets et Propreté - BP 80011 - 49020 ANGERS cedex 02 ou déposé au 13 boulevard de la Chanterie – ZAC Pôle 49 à ST BARTHELEMY D'ANJOU et accompagné d'un **chèque de 13 € à l'ordre du Trésor Public**. Le badge sera adressé ou remis au demandeur avec un exemplaire du contrat signé par le Directeur du Service Environnement Déchets et Propreté.

Un délai d'un jour franc est nécessaire pour l'activation du badge.

Son utilisation implique, outre le respect des consignes de sécurité, l'acceptation du règlement déchets en vigueur et l'approbation des tarifs en cours.

Le numéro de badge qui est attribué servira de référence pour la facturation. L'utilisation de ce badge entraînera automatiquement une facturation à son titulaire.

Fait à
Le

Signature du client :

« BON POUR ACCEPTATION ET DELIVRANCE D'UN BADGE DE PESEE EN VUE D'ACHETER DU COMPOST VERT »

Fait à Angers, le

Pour le Directeur Général des Services,
Le Directeur,

Cyrille BADER

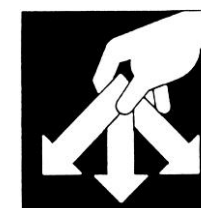
A noter : Les données personnelles sont confidentielles et protégées. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, pour toute collecte d'informations privées via les formulaires présents sur le site internet, je dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui me concernent.

*Payez votre facture en ligne
<https://atout.angers.fr/tipiedp>*

Numéro de badge :

CONTRAT D'ENLEVEMENT DE COMPOST VERT

**CENTRE TECHNIQUE DE VILLECHIEN
A SAINT BARTHELEMY D'ANJOU**



**Dossier pour
les Particuliers**

**Ce dossier est à compléter et à retourner
à Angers Loire Métropole
afin d'obtenir votre badge d'accès**

CONTRAT D'ENLEVEMENT DE COMPOST VERT

IL A ETE CONVENU :

CENTRE TECHNIQUE DE VILLECHIEN A SAINT BARTHELEMY D'ANJOU

Entre les soussignés:

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Ci-après désigné "le client"

D'une part,

ET

Angers Loire Métropole

Représentée par Monsieur Laurent LE SAGER, Directeur Général des Services

Ci-après désigné "le prestataire"

D'autre part,

Angers Loire Métropole exploite le Centre Technique de Villechien où les particuliers détenteurs du badge de pesée peuvent procéder à l'enlèvement de compost en vrac.

Pour pouvoir accéder à ce service payant, les particuliers doivent faire l'acquisition d'un badge numéroté (13 € TTC à compter du 1^{er} avril 2017 conformément à la délibération du Conseil de Communauté en date du 13 mars 2017) afin d'assurer d'une manière simple la saisie et la facturation des poids de compost emporté, mesurés sur le pont bascule.

Ce badge permettra l'accès **uniquement** au Centre Technique de Villechien (plateforme de compostage).

En effet, depuis le 1^{er} juillet 2016, les enlèvements de compost ne sont possibles qu'au Centre Technique de Villechien à Saint Barthélemy d'Anjou.

Chaque titulaire d'un badge de pesée devra se conformer aux règles ci-dessous :

- Dès l'arrivée sur le site, le client positionne entièrement le véhicule et sa remorque sur le pont bascule. Le moteur du véhicule doit être à l'arrêt. Le client doit ensuite enregistrer son badge à la borne de pesée. **Le ticket alors émis et justifiant la demande de procéder à l'enlèvement de compost vert sera soumis au contrôle de l'agent d'accueil avant le début du chargement.** Une fois le chargement effectué, le client positionne à nouveau son véhicule sur le pont bascule, coupe le moteur de son véhicule et enregistre une nouvelle fois son badge auprès de la borne de pesée. Un ticket justificatif du poids de compost effectivement emporté est alors émis et vérifié par l'agent d'accueil.
- Lors de la facturation trimestrielle, si le cumul des enlèvements de compost vert génère une facturation inférieure à 5,50 € TTC, la facturation sera alors obligatoirement d'un montant forfaitaire de 5,50 € TTC pour intégrer les frais de gestion et de structure. Si aucun enlèvement n'est effectué dans le trimestre, aucune facturation ne sera émise.
- Le tarif du compost en vrac est fixé à 18,81 € TTC/tonne à compter du 1^{er} avril 2017.
- En cas de non respect du présent règlement ou de non paiement d'une facture après lettre de rappel, le client se verra refuser l'accès à l'enlèvement de compost vert en vrac par suspension du badge. Le montant de l'acquisition du badge ne pourra en aucun cas être remboursé.
- Le Centre Technique de Villechien est ouvert :
 - **Du 1^{er} novembre au 31 mars :**
. Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
 - **Du 1^{er} avril au 31 octobre :**
. Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Pour tout renseignement complémentaire :

